



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 31695

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les recommandations exprimées par la Cour des comptes au sujet de la mise en oeuvre du plan cancer. La Cour des comptes recommande notamment de mettre en oeuvre pour la lutte contre le cancer, et pour tout plan de santé publique, un dispositif cohérent et durable, doté de moyens de coordination et de suivi, précisant notamment les responsabilités de chaque opérateur et le suivi du calendrier. Il serait très heureux de connaître son avis à ce propos.

Texte de la réponse

Dans son rapport public thématique du 9 avril 2008 consacré à « la mise en oeuvre du plan cancer », la Cour des comptes formule des conclusions sur le bilan de ce plan. Les principales conclusions de la cour ont été prises en compte par l'État. La réorganisation de la direction générale de la santé en 2007 a été accompagnée par la mise en place d'un secrétariat général chargé des fonctions transversales en matière budgétaire, de contrôle de gestion, de ressources humaines, de système d'information, de pilotage des agences et d'appui aux services déconcentrés. Au sein de cette structure a été créée une division des ressources et du contrôle interne qui a notamment pour mission de diffuser une culture du contrôle interne au sein de la direction. Concernant, le suivi et le pilotage du plan, la difficulté de la création et du choix des indicateurs correspond à la période de début de mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances et au développement du volet performance de l'État, dont l'amélioration se poursuit encore aujourd'hui. L'ensemble de cette réorganisation assure un meilleur suivi des plans de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31695

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8325

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 10026